

*Comités de concertation
Bureaux
d'enregistrement et
Utilisateurs*

Compte-rendu de la réunion plénière

29/03/2018

afnic

Table des matières

1. Présents	3
2. Ordre du jour	4
3. Compte-rendu	5
3.1. Accueil	5
3.2. Point d'actualité	5
3.3. Point de discussion.....	5
3.3.1. Le GTO « Améliorer le parcours d'achat d'un futur titulaire »	6
3.3.2. <i>Feuille de route 2018 des évolutions des produits & services de l'Afnic</i>	8
3.4. Point d'information.....	10
3.4.1. Le projet Avenir	10
3.4.2. Le RGPD	12
3.4.3. <i>Etude sur les motivations d'achat des noms de domaine</i>	13
3.4.4. Tendances du marché des noms de domaine	13
3.5. Conclusion.....	13

1. Présents

Bureaux d'enregistrement : 9 (sur 39 membres)

DATAXY	DULAC	Bernard	A distance
DOMAINOO	DESSENS	Emilie	
DOMRAIDER	COLOMBET	Tristan	
GANDI	GILBERT	Orianne	A distance
NORDNET	JUNG	Scott	
NORDNET	ENGRAND	Sophie	A distance
ORANGE	JEAN-GILLES	Sophie	
OVH	CARRANCA	Suzanne	A distance
SAFEBRANDS	GUILLEMAUT	Frédéric	
SFR	POUSSIN	Sylvie	

Utilisateurs, personnes physiques et morales : 7 (sur 37 membres)

ASSOCIATION E-SENIORS	BACHOLLET	Anne-Marie	
	BACHOLLET	Sébastien	
	CAMUS	Matthieu	A distance
NEOCAMINO	GALATI	Michèle	
	LOUIS	Benjamin	
	PORTENEUVE	Elisabeth	
FFB	VUILLEMIN	Clément	

Afnic

AFNIC	BENYELLES	Lotfi
AFNIC	BERTHELOT	Marie
AFNIC	BONIS	Pierre
AFNIC	BOULVARD	Nathalie
AFNIC	CANAC	Sophie
AFNIC	CAPLAIN	Linda
AFNIC	DAMILAVILLE	Loïc
AFNIC	DAVOUST	Clémence
AFNIC	FRAPY	Agnès
AFNIC	GEORGELIN	Marianne
AFNIC	MASSE	Régis
AFNIC	TURBAT	Emilie

2. Ordre du jour

09h15 : Accueil et Networking

10h00 : Point d'actualité

10h15 : Présentation des éléments mis à la concertation avec les comités :

- ✓ Le GTO « Améliorer le parcours d'achat d'un futur titulaire »

Comment, à partir des interfaces de l'Afnic, mieux guider les titulaires dans le choix de leur bureau d'enregistrement et de leurs offres ?

- ✓ Feuille de route 2018 des évolutions des produits & services de l'Afnic

11h15 : Pause

11h30 : Comités de Concertation séparés

12h30 à 14h00 Déjeuner et networking

14h00 : Restitution des Comités de Concertation

15h00 : Présentation des points d'information et d'échange avec les membres

- ✓ Le projet Avenir
- ✓ Le RGPD

Pause

- ✓ Retour sur l'étude sur les motivations des usages des noms de domaine
- ✓ Tendances du marché des noms de domaine

17h00 : Fin

3. Compte-rendu

3.1. Accueil

Pierre Bonis introduit la séance en rappelant les points mis à l'ordre du jour.

Les trois administrateurs présents Sébastien Bachollet et Benjamin Louis (élus par les membres utilisateurs) et Tristan Colombet (élu par les membres bureaux d'enregistrement) souhaitent également la bienvenue aux participants en rappelant qu'ils sont à la disposition des membres.

3.2. Point d'actualité

Pierre Bonis informe que des nouveaux membres rejoignent l'association en 2018 : 4 utilisateurs personnes physiques, 2 utilisateurs personnes morales et 1 membre du Collège international (RDC du Congo).

Il rappelle ensuite que 2018 est une année électorale au sein de l'association, que pour pouvoir voter les membres doivent avoir 6 mois d'ancienneté. Les membres des collèges devront élire 1 représentant Bureaux d'enregistrement (fin de mandat de Tristan Colombet) et 1 représentant Utilisateurs (fin de mandat de Benjamin Louis) lors de l'AG du 8 juin.

Les candidats ont jusqu'au 16 avril 18h pour déposer leur dossier de candidature incluant leur profession de foi et leur déclaration d'intérêts. La liste définitive des candidats sera publiée le 18 mai après que le comité de validation des candidatures ait étudié leur recevabilité.

Pierre bonis insiste sur le fait que l'Afnic a besoin de l'implication de ses membres pour avancer et que continue le dialogue entre les différents collèges membres.

Sébastien Bachollet ajoute qu'il a été désigné comme membre de ce comité de validation des candidatures, son mandat à lui n'était pas renouvelé cette année car il court encore sur 2 ans.

A la suite des derniers comités de concertation d'octobre, les statuts ont été modifiés lors de l'Assemblée générale du 8 février 2018, validant le fait que les salariés de l'Afnic ne peuvent plus être à la fois salarié et membre de l'Afnic, donc n'ont pas la possibilité d'adhérer.

Pierre Bonis informe de la disparition de Stéphane Van Gelder, qui avait été administrateur de l'Afnic de 2004 à 2010.

3.3. Point de discussion

N.B. Les réponses aux questions des membres sur les points de discussion ne figurent pas dans ce compte-rendu. Elles feront l'objet d'un retour séparé après analyse par les équipes de l'Afnic.

3.3.1. Le GTO « Améliorer le parcours d'achat d'un futur titulaire »

Comment, à partir des interfaces de l'Afnic, mieux guider les titulaires dans le choix de leur bureau d'enregistrement et de leurs offres ?

Pierre Bonis rappelle qu'un Groupe de Travail Opérationnel (GTO) est un groupe de réflexion ou d'action qui implique des membres de l'association pour lequel des décisions seront prises.

Emilie Turbat présente le projet qui se déroule en deux étapes :

- Un nouvel annuaire des bureaux d'enregistrement publié sur le nouveau site web de l'Afnic
- Une réflexion à engager avec les membres pour faciliter la conversion vers les bureaux d'enregistrement => Un appel à volontaires pour un nouveau GTO a été lancé

Ce nouvel annuaire des bureaux d'enregistrement comportera des filtres (cases à cocher pour l'instant) pour permettre à l'utilisateur de choisir son bureaux d'enregistrement en fonction de son besoin de services proposés en complément du nom de domaine et de son profil d'utilisateur (PME, particulier, ...).

Dans les critères de sélection, outre les services de type mail, hébergement et/ou création de site web, ... on retrouve les produits de l'Afnic distribués par les bureaux d'enregistrement :

- Fr-Lock : registry lock au niveau du registre (verrou et sécurisation du nom de domaine au niveau du registre).
- Fr-Watch : surveillance de chaîne de caractère, service qui fournit le nombre de requête DNS de noms de domaine existants ou non.

FR-Rush, le serveur qui a été mis en place pour les activités de récupération de noms de domaine expirés n'est pas proposé dans l'annuaire car il n'est pas à destination des utilisateurs.

Les chargés de clientèle de l'Afnic ont sollicité tous les bureaux d'enregistrement pour remplir une fiche de mise à jour des données qui seront visibles dans le futur annuaire.

La prochaine étape consiste donc à une réflexion ensemble pour aller plus loin :

- Comment mieux guider les titulaires dans le choix de leur bureau d'enregistrement ?
- Comment s'assurer que les titulaires venus sur le site de l'Afnic pour connaître la disponibilité d'un nom de domaine transforment bien ensuite leur intention d'achat auprès d'un bureau d'enregistrement ?
- Comment faire en sorte que les leads générés par les sites de l'Afnic soient bien transformés en créations de noms de domaine chez les bureaux d'enregistrement ?...

D'autres questions peuvent-elles être identifiées en plus de celles déjà recensées ?

Pierre Bonis ajoute que le but de ce groupe de travail est bien de simplifier l'enregistrement du nom de domaine or les utilisateurs n'achètent pas que le nom de domaine, ils achètent des services en plus. Comme l'Afnic s'adresse de plus en plus aux utilisateurs, il faut améliorer leur parcours d'achat et le passage de l'Afnic aux bureaux d'enregistrement. Pour ce faire, l'Afnic a besoin des attentes des utilisateurs et des retours des bureaux d'enregistrement dans ce groupe de travail.

Avis des bureaux d'enregistrements :

Les bureaux d'enregistrement sont satisfaits que l'Afnic à travers cet annuaire facilite le parcours d'achat. Ils préconisent de prévoir un parcours fluide sur le site de l'Afnic depuis la recherche d'un nom de domaine jusqu'à l'annuaire.

Ils relèvent que dans un souci important d'équité des bureaux d'enregistrement, il faut prévoir un ordre d'affichage aléatoire des résultats.

Sur le contenu de l'annuaire, il y a eu un fort débat entre les bureaux d'enregistrement sur la pertinence ou non de détailler les services proposés par chacun dans l'annuaire. Aucun consensus n'a été trouvé sur ce point précis.

Les bureaux d'enregistrement demandent s'il serait possible d'indiquer les autres extensions gérées par le bureau d'enregistrement (que ce soit ceux gérés par l'Afnic ou non).

Avis des utilisateurs :

Concernant l'annuaire des bureaux d'enregistrement, les utilisateurs suggèrent que le moteur de recherche fonctionne avec des filtres plutôt que des cases à cocher pour faciliter la recherche de l'utilisateur en fonction de son besoin de services.

Dans les critères de sélection il faudrait ajouter le type de relation possible avec le bureau d'enregistrement : interface web uniquement ou contact humain possible ; interface facile ou qui nécessite des connaissances.

Les autres critères de sélection qui pourraient être utiles sont les gTLDs gérés par l'Afnic, l'accréditation ICANN du bureau d'enregistrement, les certificats, ISO, qualité DNS...

Les utilisateurs souhaitent également une optimisation de l'expérience utilisateur en mettant le moteur de recherche bureaux d'enregistrement sur la même page que la réponse à la recherche de disponibilité de nom de domaine. Et ajouter une fonctionnalité permettant la recherche de disponibilités de plus noms en simultanément, avec réponses multiples en tableau facilement exportable dans sa boîte mail.

Pierre Bonis fait la synthèse des propositions et des demandes à étudier :

Concernant l'annuaire, l'approche retenue est de permettre à un titulaire d'avoir une information utile lui permettant d'enregistrer un nom de domaine. La liste des bureaux d'enregistrement avec juste l'url est inutile et n'est pas une solution. Les efforts sur la promotion du .fr doivent être suivis d'une information qui permette de transformer en achat.

Initialement la liste des bureaux d'enregistrement est celle des bureaux d'enregistrement du .fr car ils sont accrédités Afnic. Afficher de l'information sur les gTLDs gérés par l'Afnic est possible mais pas sur les autres extensions tel .com, .org... Concernant l'affichage de l'accréditation ICANN du bureau d'enregistrement, c'est à étudier.

Les membres bureaux d'enregistrement ajoutent les remarques suivantes :

- Afficher les accréditations ICANN pourrait être discriminant et c'est clivant entre les bureaux d'enregistrement.
- La recherche par filtres permettra au titulaire de trouver le bureau d'enregistrement qui répond à ses besoins. Cela permettra donc au bureau d'enregistrement d'avoir des appels de clients qualifiés.

Les membres utilisateurs ajoutent les remarques suivantes :

- Afficher les gTLDs gérés par l'Afnic dans l'annuaire c'est engendrer du chiffre d'affaires pour l'Afnic.
- L'important c'est « une information juste de l'utilisateur » et la démarche d'information = la démarche d'achat. Annuaire est une partie de la réponse qui permettra au titulaire de faire un choix éclairé d'un bureau d'enregistrement.

Pierre Bonis conclue le sujet en rappelant aux membres que participer au GTO permet de s'assurer que leurs demandes sont prises en compte.

3.3.2. Feuille de route 2018 des évolutions des produits & services de l'Afnic

Marie Berthelot présente le calendrier des prochaines releases.

L'Afnic a pris en compte les remontées des bureaux d'enregistrement afin de limiter les coupures de services en passant de 4 à 3 releases. Elles auront lieu en avril (T1), juin (T2) et novembre (T3).

Les évolutions des produits et services de l'Afnic :

- Page d'accueil BOA (à destination des clients registres et des utilisateurs internes à l'Afnic). En T1.
- Syreli : interface qui permet de déposer des plaintes. Amélioration de la plateforme interne et le moteur de recherche à destination des utilisateurs. En T2.
- RGPD : rendre anonymes les données personnelles du whois des gTLDs, permettre de contacter le titulaire par le biais d'un formulaire et permettre la levée d'anonymat. Activé pour le RGPD en mai.
- Evolutions interface Web :
 - Nouvel espace membres (adhésion en ligne, renouvellement en ligne, modification des contacts, consultations des documents réservés aux adhérents, l'agenda des membres).
 - Nouvel annuaire des bureaux d'enregistrement : recherche simple et avancée. Le GTO devrait aboutir à une nouvelle fonctionnalité pour la conversion d'achat d'un utilisateur. En parallèle, analyse de ce qu'ont fait les homologues européens et mondiaux (bonnes pratiques pour cette conversion d'achat présentées dans le GTO).
- Amélioration de la sécurité :
 - Certificats EPP (prévu en T1) et Whitelist (liste blanche) : upload via l'extranet des BE des certificats et des adresses IP.
 - Pour sécuriser ce point, mise en place la double authentification (en T2), gestion multi-utilisateurs par BE et gestion autonome des mots de passe.
- Problématique de suppression en cascade compliquée (irritant remonté depuis plusieurs années dans l'enquête BE). Décision de se calquer sur le modèle gTLD, c'est-à-dire modification de la gestion des hosts pour pouvoir supprimer le nom de domaine impacté. Prévu en T3.
- Amélioration de FR-Lock : ouverture de service en 24/7, augmentation du nombre de contacts (de 3 à 10), création des demandes en lot, automatisation des process, évolution de l'affichage de l'extranet (ergonomie). Prévu en T3.
- Modifications des statuts EPP : sur le modèle gTLD, avoir la possibilité de modifier les statuts EPP pour le .fr. Gestion des statuts EPP en .fr et gestion des statuts EPP pour les clients. Ceci ne pourra être fait que de manière unitaire et non pas en lot. Prévu en T3.

Régis Massé conclue en présentant le récapitulatif synthétique qui regroupe l'ensemble des améliorations à destination de chaque typologie de clients Afnic.

- Bureaux d'enregistrement : Annuaire BE, Gestion certificat EPP et IP via Extranet, Accès sécurisé extranet, Objets hosts, FR Lock, Statuts EPP.
- Registres : Tableau de bord BOA, RGPD: Whois anonyme gTLDs
- Utilisateurs : Syreli: Moteur de recherche, RGPD: Whois anonyme gTLDs, Annuaire BE, FR Lock
- Membres : Espace Membres

Avis des bureaux d'enregistrements :

Les bureaux d'enregistrement font un retour très positif sur la roadmap des fonctionnalités proposées.

Concernant FR Lock, pour en développer l'usage, serait-il possible d'avoir un tarif dégressif pour les bureaux d'enregistrement qui font beaucoup de lock ? Une autre idée serait d'offrir 1 lock par an à

chaque bureau d'enregistrement pour permettre de faire découvrir le produit et servir d'exemple/vitrine sur son propre domaine par exemple

Concernant les demandes de levées d'anonymat : Serait-il possible de prévenir le titulaire lorsqu'il y a eu une demande de levée d'anonymat à son encontre ; à défaut, celles qui sont rejetées.

Que deviennent les extensions ultra marines ?

L'Afnic pourrait-elle fournir un guide de bonnes pratiques pour les bureaux d'enregistrement sur la question du RGPD ? mais au-delà du .fr.

Serait possible d'ajouter les statistiques DNS des domaines dans l'open data ? A défaut, dans une offre commerciale de l'Afnic non limitée à une sélection de domaines comme l'offre FRWatch actuelle.

Enfin les bureaux d'enregistrement souhaitent rappeler que l'Afnic ne doit pas les concurrencer. Exemple précis d'une page qui devrait être supprimée : <https://www.afnic.fr/fr/produits-et-services/afnic-conseil/gestion-securisee-de-portefeuille-de-nom-de-domaine-2.html>

Avis des utilisateurs :

Les modifications prévues dans BOA répondent bien à la demande.

Les utilisateurs souhaitent qu'une attention soit portée à la décision de l'Icann concernant le RGPD, à savoir que la position de l'Afnic (pour les gTLDs) ne soit pas plus stricte au final que celle de l'Icann.

Les utilisateurs auraient aimé voir les pages du futur Espace membres du site internet.

Concernant FR-Lock il n'y a pas de commentaire sur le prix.

Enfin il faudrait prévoir plus de temps pour les échanges en comités de concertation séparés.

Pierre Bonis résume les avis et attentes des membres sur ce sujet et apporte quelques informations complémentaires.

Pour le FR Lock, l'idée donnée par les bureaux d'enregistrement va être creusée.

La levée d'anonymat est un sujet complexe. Même si l'Afnic donnait de l'information sur le fait qu'il y ait eu une demande, elle ne donnerait pas le nom du demandeur de la levée. Il va être regardé ce qui est possible juridiquement.

Concernant les UM, il y a eu une baisse du stock suite au noms de domaine pris par les chinois non éligibles. Le marché est plutôt plat. L'Afnic ne fait pas de campagne ni de promotion car l'Afnic n'est pas officiellement désigné office d'enregistrement des UM. L'Afnic opère les UM pour rendre service. Par ailleurs certaines extensions UM sont gérées par d'autres (Martinique, Guadeloupe, Guyane...) sans pour autant avoir été désigné non plus par l'Etat.

L'Afnic note que les statistiques DNS est le seul sujet qui intéresse dans le produit FR Watch. Des travaux sont en cours sur la plate-forme data et devraient permettre de fournir des informations aux clients dès l'an prochain.

Concernant la page du site afnic.fr, celle-ci est peut-être mal nommée. Elle concerne un audit de sécurité d'un nom de domaine par le biais de Zonemaster. Ceci rentre dans le rôle du registre. Cette page ne sera donc pas supprimée mais l'Afnic va modifier la façon dont Zonemaster est présenté.

Enfin sur le RGPD, il y a peu de risques que l'Afnic se retrouve avec plus de contraintes que l'Icann. Personne n'a jamais demandé à l'Afnic d'anonymiser les personnes morales ; et cela entrainerait la gestion par les registres des levées d'anonymat de 70 % de leur stock.

Pierre Bonis remercie l'ensemble des membres pour la richesse des retours.

3.4. Point d'information

3.4.1. Le projet Avenir

Régis Massé présente le programme AVENIR 2018-2020.

Les enjeux et les exigences du programme Avenir :

- Proposer à nos clients registres et bureaux d'Enregistrement des solutions évolutives, performantes et au meilleur tarif.
- Être compétitif lors du prochain round ICANN à l'horizon de 2020.
- Disposer d'une solution éprouvée pour le .fr à fin 2020, afin d'éviter le risque d'exploitation dû à la migration à proximité du futur appel d'offre de 2022.
- Être en mesure de proposer une solution de gestion de registre standard et packagée, par exemple à des registres africains en 2020 dans le cadre de l'offre d'OTR de transition.

Les objectifs du programme sont :

- Réduction des coûts du Système de Registre et de son exploitation opérationnelle de 40 % à trois ans.
- Réponse aux évolutions du marché en améliorant la flexibilité de la feuille de route et en réduisant les délais de livraison de 30 % à trois ans.
- Renforcement de la résilience du système et de ses capacités de croissance, tant dans son architecture que dans l'adaptation aux exigences et attentes de notre écosystème (Sécurité, RGPD, NIS ...).

Les choix d'organisation pour la réalisation de ce programme sont :

- Affectation de ressources sur le développement du programme AVENIR tout en continuant à livrer des fonctionnalités sur le système actuel (.fr et gTLDs).
- Chef de projet dédié en interne.
- Concernant la répartition des ressources :
 - Développement des composants métier par les équipes internes (maintien de la connaissance en interne, apport à forte valeur ajoutée des équipes et motivation dans le projet).
 - Développement des couches d'interfaces par des ressources externes pilotées par les experts métier internes.

Les choix technologiques :

- JAVA sera le langage de programmation majoritaire (hors publication DNS).
- Il est prévu également de basculer d'Oracle vers PostgreSQL qui a déjà mis en œuvre chez des homologues.
- La sécurité sera abordée dès la phase de conception pour assurer la forte résilience du système.

L'architecture sera modulaire et évolutive avec un système standard auquel s'ajouteront des composants spécifiques selon les types de clients.

Le système standard :

- Dispose de toutes les fonctionnalités indispensables pour la gestion d'un registre de noms de domaines.
- Répond aux exigences de conformité, de niveaux de services et de sécurité en vigueur pour un registre.
- Respecte la règle du « premier arrivé, premier servi ».

Les systèmes étendus (.fr, gTLDs et ccTLDs) :

- Apportent l'ensemble des fonctionnalités additionnels modulaires venant compléter le système standard.
- Proposent des services complémentaires (tableaux de bord, systèmes de surveillance, capacité de forte montée en charge ...).

Le premier jalon du programme Avenir est le [Produit Minimum Viable \(PMV\)](#)

- Le squelette fonctionnel de notre nouvelle solution de registre :
 - Composants techniques : base de données PostgreSQL, bus de communication et couche de services intégrant les opérations minimales autour d'un nom de domaine (vérification de disponibilité, création et suppression), serveur EPP, serveur Whois minimal.
 - Capacité réelle de fonctionnement de bout en bout : simulation d'enregistrement d'un nom de domaine.
- Le premier livrable tangible qui validera un ensemble de points techniques du programme.
- Possibilité d'étendre légèrement le périmètre en fonction de l'avancée des développements agiles.

Le [calendrier prévisionnel](#) sur trois ans est le suivant :

- Janvier 2018 : lancement du programme.
- Septembre 2018 : livraison du Produit Minimum Viable (PMV)
- Juin 2019 : livraison d'un 1^{er} TLD sous système standard
- Juin 2020 : livraison des TLDs sous systèmes standards et étendus.
- Novembre 2020 : livraison du .fr
- 31 décembre 2020 : clôture du programme.

Concernant l'année 2018, des [groupes de travail](#) ont été constitués pour préciser :

- les spécifications fonctionnelles détaillées (DSI / Direction Marketing et Commerciale / DAF)
- l'évolution du modèle de données (DSI / Politique de registre)
- l'évolution des architectures logicielles (DSI)
- l'évolution des architectures matérielles (DSI)
- l'évolution des méthodes et outils (DSI)

Les [ressources](#) en interne affectées au projet ne relèvent pas que de la DSI :

- Une équipe motivée pour relever le défi :
 - 1 chef de projet et 1 Scrum Master.
 - 3 Product Owners pour le lien avec les parties prenantes.
 - 7 développeurs expérimentés sur les volets métier (conception et développement)
 - 4 testeurs (tests manuels et automatiques)
 - 5 architectes techniques IT pour le volet infrastructure et sécurité.
- Un renforcement des équipes de développement au travers de ressources externes.
- Une forte mobilisation des autres Directions :
 - 1 Correspondant Informatique & Liberté (CIL/DPO) pour apporter l'expertise sur les volets Informatique & Liberté / RGPD.
 - 1 Responsable Sécurité (RSSI) pour apporter l'expertise sur les aspects Sécurité et NIS.
 - 2 experts Data Labs pour participer aux travaux de modélisation du modèle de données et d'évolution des outils de Business Intelligence.
 - 2 responsables Marketing solutions de registre ainsi que 4 chargés de clientèle pour apporter la voix des clients Registre et Bureaux d'Enregistrement.
 - Le service DAF pour travailler sur les volets liés à la facturation.
 - Le service Communication.

Pierre Bonis conclue en précisant que ce programme est le plus gros projet de l'Afnic depuis 10 ans et que les informations sur son avancée seront régulièrement données aux membres. L'ancien système continuera à évoluer pendant cette période.

3.4.2. Le RGPD

Marianne Georgelin et Nathalie Boulevard précise que l'Afnic met à jour l'ensemble des documents qui sont impactés par le RGPD :

Documents existants :

- Le dossier d'accréditation (25 mai 2018)
- Le contrat d'enregistrement (1er décembre 2017)
- La charte de nommage (25 avril 2018)
- La politique de publication et d'accès à l'information et aux systèmes d'enregistrement de noms de domaine (25 avril 2018)

En complément, création d'un nouveau document spécifique d'information sur les traitements de données personnelles par l'Afnic (25 mai 2018).

Présentation de la FAQ

En décembre 2017, l'Afnic a publié le [Contrat d'enregistrement du .fr entrant en vigueur à partir du 25 mai 2018](#), date de l'application effective du RGPD. Ce contrat a intégré les dispositions relatives au RGPD telles qu'elles ont été présentées lors du Comité de concertation du 12 octobre 2017.

L'Afnic a invité les bureaux d'enregistrement à deux webinars le mardi 16 janvier et jeudi 15 février pour leur permettre de poser toutes les questions relatives à l'impact du RGPD sur les documents contractuels du .fr. et, plus largement, à l'impact du RGPD dans leurs relations avec l'Afnic.

La FAQ regroupe toutes les questions posées pendant les deux webinars (et en dehors) avec les réponses apportées par l'Afnic.

Cette FAQ est accessible sur le site internet de l'Afnic.

Quelques questions sont posées par les membres. Les réponses apportées en séance sont indiquées ci-dessous.

- Le document produit par l'Afnic permet à l'Afnic et aux bureaux d'enregistrement de répondre à l'obligation d'information du titulaire de qui on traite les données.
- Une personne physique pourra demander la publication de ses données si elle le souhaite, mais il faudra lui laisser le droit de changer d'avis par la suite. Par défaut l'anonymisation s'applique.
- Concernant les données personnelles des personnes morales, il n'y a pas d'anonymisation possible.
- Sur la diversité des règles qui s'appliquent selon les registres et qui « compliquent » la gestion des bureaux d'enregistrement, l'application du RGPD va amener à une harmonisation. La norme désormais c'est la norme du .fr.
- Les règles d'enregistrement ont évolué dans le temps, les bureaux d'enregistrement peuvent nettoyer leurs bases de données et dossiers papier de l'ensemble des données qui étaient demandées auparavant pour enregistrer un .fr et ne sont plus utiles aujourd'hui.
- Tous les documents et les réunions sont des preuves « d'accountability ». Le conseil qui peut être donné est de se mettre en conformité en premier sur les ce qui est visible comme le site internet et traiter les demandes des personnes rapidement pour éviter une montée par escalade et entraîner un contrôle.

3.4.3. Etude sur les motivations d'achat des noms de domaine

Lotfi Benyelles présente les résultats de cette étude qualitative et quantitative sur les motivations d'achat d'un nom de domaine, les usages qui en sont faits et les profils des titulaires de .fr, qui a été conduite en décembre 2017 à la suite d'un GTO.

Son objectif était de mieux connaître notre marché et les utilisateurs de noms de domaine.

Le questionnaire a été envoyé à 2150 personnes. 180 personnes y ont répondu, tous venant de l'échantillon Afnic. La forte représentativité des titulaires de .fr ne permet pas de tirer des conclusions sur la représentativité des populations.

En synthèse :

- L'étude fournit essentiellement des indications sur les motivations des choix d'achat et de conservation du nom de domaine
- Elle confirme la forte satisfaction des titulaires à l'égard du nom de domaine et du .fr
- Le nom de domaine est un choix de long terme et un actif pour ses titulaires
- Elle conforte les choix faits par l'Afnic en matière de promotion auprès des publics TPE / PME

Pierre Bonis conclue en expliquant que si les résultats de l'étude n'ont pas de valeur statistique, il peut être utile d'utiliser des éléments dans les discours sur le .fr et les noms de domaine. Les chiffres peuvent être utilisés pour confirmer des positionnements marketing, ... « marque », « artisan-commerçants ».

3.4.4. Tendances du marché des noms de domaine

Loic Damilaville présente les tendances du marché des noms de domaine.

3.5. Conclusion

Les comités de concertations utilisateur et bureaux d'enregistrement prennent fin à 17h15.

Le calendrier des prochains rendez-vous est affiché, et reproduit ci-dessous :

Date	Evènement	Lieu
Jeudi 17 mai	Afnic Forum	Paris
Vendredi 8 juin	Assemblée générale ordinaire Dîner annuel	Paris
Lundi 9 juillet	Journée du Conseil Scientifique de l'Afnic	Paris
Vendredi 12 octobre	Comités de Concertation Utilisateurs et Bureaux d'Enregistrement	?